



Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

6092^e séance

Mercredi 18 mars 2009, à 15 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Shalgham	(Jamahiriya arabe libyenne)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Ebner
	Burkina Faso	M. Somdah
	Chine	M. Dai Demao
	Costa Rica	M ^{me} Villalobos
	Croatie	M ^{me} Dinić
	États-Unis d'Amérique	M. McBride
	Fédération de Russie	M. Kravchenko
	France	M. Veyssière
	Japon	M. Kitagawa
	Mexique	M. Puente
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Velamati
	Turquie	M. Dikmensoy
	Viet Nam	M. Hoang Chi Trung

Ordre du jour

Paix et sécurité en Afrique

Lettres identiques datées du 24 décembre 2008, adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2008/813)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est reprise à 15 h 15.

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Edouard Aho-Glele, Président du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Aho-Glele à prendre place à la table du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République tchèque.

M. Palouš (République tchèque (*parle en anglais*)) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE). La Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, ainsi que la République de Moldova et la Géorgie, s'associent à la présente déclaration.

Je voudrais remercier le pays président du Conseil de sécurité, la Libye – qui occupe aussi actuellement la présidence de l'Union africaine –, d'avoir organisé ce débat public; le Secrétaire général pour son exposé riche d'enseignements; et M. Prodi d'avoir présenté le rapport (S/2008/813) au nom du Groupe d'experts Union africaine-ONU établi par le Secrétaire général.

Je voudrais dire pour commencer que l'Union européenne attache une grande importance à l'existence et au développement continu d'un partenariat entre l'ONU et l'Union africaine. Je souhaiterais souligner également d'emblée à quel point nous apprécions les efforts considérables déployés récemment par l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité, notamment le déploiement d'opérations de soutien à la paix et l'architecture africaine de paix et de sécurité. Ces efforts sont tout à fait conformes au principe de la prise en main de ses affaires par l'Afrique, auquel l'Union européenne est aussi pleinement attachée. Dans ce contexte, l'Union européenne apprécie les efforts déployés par le Groupe d'experts Union africaine-ONU sous la direction de M. Prodi pour établir le rapport.

La coopération de l'ONU avec les organisations régionales, sous-régionales et autres en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, est depuis plusieurs années au premier plan des préoccupations du Conseil de sécurité, ce qu'ont dûment indiqué plusieurs de ses décisions. Je voudrais mettre en relief au moins deux de ces résolutions : les résolutions 1631 (2005) et 1809 (2008). Il s'agit là de partenariats vraiment stratégiques. L'Union européenne croit fermement en ces partenariats et appuie sans réserve tout effort efficace, ciblé et coordonné, que ce soit de la part du Secrétariat de l'ONU ou des États Membres de l'Organisation, visant à continuer à les développer et à les opérationnaliser.

L'Union européenne est fière de mettre sur pied un tel partenariat stratégique avec l'ONU dans de nombreux domaines, notamment celui de la paix et la sécurité internationales, dont le maintien, en vertu de la Charte, est la responsabilité principale du Conseil de sécurité. Aujourd'hui, l'Union européenne et l'ONU mettent au point ensemble et de plus en plus souvent des ripostes et des opérations thématiques et stratégiques. Je voudrais rappeler ici aujourd'hui l'exemple de l'opération Artémis en République démocratique du Congo en 2003, qui a marqué un moment historique dans la coopération particulièrement étroite entre l'Union européenne et l'ONU pour la gestion des crises. Cette coopération a ensuite été officialisée dans la première déclaration conjointe Union européenne-ONU, signée le 24 septembre 2003, et complétée par la déclaration conjointe du 7 juin 2007.

Ces dernières années, une vingtaine d'opérations militaires et civiles de l'Union européenne ont été lancées sur tous les continents dans le cadre de la politique européenne de sécurité et de défense. Nombre de ces opérations sont menées en vertu de mandats du Conseil de sécurité, notamment dans les cas où l'ONU n'est plus présente dans les territoires en question. En 2006, par exemple, essentiellement en réponse à l'appel du Secrétaire général en faveur du renforcement des opérations de l'ONU en République démocratique du Congo, l'Union européenne a mis en place une mission, la Force de l'Union européenne (EUFOR), en République démocratique du Congo. En janvier 2008, l'Union européenne a lancé l'opération de transition EUFOR Tchad/RCA dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine, dont la tâche principale consistait à préparer le terrain à une opération complète de l'ONU sur le même territoire, la

Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT). Il y a trois jours à peine, le 15 mars 2009, sur la base d'un partenariat étroit et d'une coordination efficace entre l'ONU et l'Union européenne, la plupart des membres de EUFOR Tchad/RCA ont été reconvertis et, aujourd'hui, la MINURCAT dispose de sa propre composante militaire qui comprend environ 1 650 ressortissants d'États membres de l'Union européenne. Plus récemment encore, en décembre 2008, l'Union européenne a lancé l'opération militaire dénommée Opération Atalanta (UE NAVFOR Somalia), qui est menée à l'appui des résolutions 1814 (2008), 1816 (2008), 1838 (2008) et 1846 (2008).

Bien entendu, les exemples que je viens de mentionner ne représentent en aucune manière un compte-rendu exhaustif des différentes formes de partenariat et de coopération qui existent entre l'Union européenne et l'ONU dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. J'ai évoqué ces exemples surtout pour démontrer clairement que les partenariats entre l'ONU et ses partenaires régionaux et sous-régionaux, tel celui qui existe entre l'ONU et l'Union européenne, sont non seulement importants, mais aussi efficaces et font une différence considérable sur le terrain.

L'Union européenne appuie totalement les efforts visant à renforcer le dialogue et l'interaction entre le Conseil de sécurité et les représentants des organisations régionales, sous-régionales et internationales. Ces efforts sont directement liés à ceux visant à permettre au Conseil de sécurité de mener plus efficacement ses activités, à contribuer à ce que les travaux du Conseil aient un caractère plus stratégique, et à veiller à ce qu'il soit mieux tenu compte des réalités qui prévalent sur le terrain. Les connaissances, l'expérience de première main et l'influence que les organisations régionales et sous-régionales peuvent offrir sont des atouts majeurs dont l'ONU et le Conseil de sécurité peuvent véritablement tirer avantage.

Il est notoire qu'aujourd'hui nombre des défis posés à la paix et à la sécurité internationales se situent en Afrique. Neuf des 19 opérations de maintien de la paix des Nations Unies actuellement déployées sont situées en Afrique ainsi que de nombreux autres types de missions et de bureaux des Nations Unies. Environ 70 % des soldats de la paix des Nations Unies et 73 % du budget du maintien de la paix des Nations Unies sont destinés à l'Afrique. Ces données élémentaires montrent clairement qu'il est indispensable pour

l'ONU d'établir et de développer plus avant des partenariats et une coopération efficaces avec l'Union africaine.

L'Union européenne appuie pleinement les efforts visant à étendre et renforcer la coopération entre l'ONU et l'Union africaine. En termes concrets, cela veut dire qu'une coopération étroite entre les institutions et les organes compétents de l'Union africaine et de l'ONU devrait être mise en place. Nous sommes encouragés par le fait que les modalités et les paramètres d'une telle coopération ont été clairement définis jusqu'à présent, notamment grâce à un dialogue régulier entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Ces échanges s'avèrent également fondamentaux pour ce qui des processus de prise de décision concernant les opérations de soutien de la paix. Ils peuvent, entre autres, permettre de mieux comprendre les situations de conflit et les difficultés rencontrées et contribuer à garantir que les objectifs communs sont clairement définis.

Comme je l'ai déjà indiqué, l'Union européenne apprécie vivement les efforts récemment entrepris par les organisations régionales et sous-régionales africaines, en particulier l'Union africaine, pour ramener la paix sur le continent. Nous saluons les progrès accomplis jusqu'à présent en ce sens. Ces initiatives sont conformes au principe de prise en main par l'Afrique, que l'Union européenne appuie pleinement. La Mission de l'Union africaine au Soudan (AMIS) et la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), ainsi que les efforts pour créer une Force africaine en attente, en constituent des exemples récents et très visibles. Pour sa part, l'Union européenne a fourni un appui important à ces missions de l'Union africaine et elle continuera à le faire, notamment par l'intermédiaire de son opération navale Atalanta en contribuant à la protection en mer des navires de l'ONU qui acheminent le dispositif d'appui logistique destiné à l'AMISOM.

L'immensité des tâches à accomplir, qui découle des conditions de plus en plus difficiles dans lesquelles se déroulent les conflits et d'autres défis y afférents, demande une importante capacité institutionnelle et opérationnelle, notamment de la part de l'Union africaine. Parmi ces tâches et ces défis, l'Union européenne accorde une grande importance à la protection des civils en tant que partie intégrante de la plupart des opérations de maintien de la paix, ainsi qu'à l'établissement de normes élevées en matière de

maintien de la paix, y compris en particulier le principe de tolérance zéro pour l'exploitation et les abus sexuels.

L'Union européenne est déterminée à aider l'Union africaine à développer ses capacités de maintien de la paix ainsi que ses capacités humaines. Nous appuyons vigoureusement les efforts similaires déployés dans les relations entre l'Union africaine et l'ONU. L'appui dans le domaine de la logistique et la formation sont des éléments essentiels d'une telle coopération. En outre, l'Union européenne appuie l'idée de créer un fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour financer le renforcement à long terme des capacités de l'Union africaine. Dans ce contexte, l'Union européenne estime qu'il conviendrait d'aborder la question des modalités spécifiques d'un tel fonds, ainsi que des relations qu'il entretiendrait avec les mécanismes de financement existants, notamment la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique de l'Union européenne, afin de fournir des ressources supplémentaires à l'Union africaine.

En ce qui concerne plus particulièrement les mécanismes de financement des opérations de paix de l'Union africaine sous mandat des Nations Unies, l'Union européenne comprend qu'il est nécessaire de pouvoir compter sur des financements prévisibles et durables. Des mécanismes de financement durables et prévisibles devraient toutefois traduire le fait que l'ONU et ses partenaires régionaux diffèrent par leur nature et leur champ d'action et éviter de limiter l'indépendance de ces partenaires respectifs dans leurs domaines spécifiques de compétence et de responsabilité. À titre d'exemple, de telles conditions s'appliquent pleinement à l'instrument que constituerait un fonds d'affectation spéciale multidonateurs, qui pourrait, entre autres choses, permettre aux donateurs d'aider l'Union africaine et les pays fournisseurs de contingents durant les opérations. En ce qui concerne l'utilisation des contributions des États Membres mises en recouvrement, de plus amples discussions seront nécessaires. L'Union européenne attend avec intérêt l'évaluation que va préparer le Secrétaire général, en tenant compte du rapport du Groupe d'experts ainsi que de la mise en œuvre de la résolution 1863 (2009).

L'Union européenne est fermement convaincue que la sécurité est une condition préalable indispensable du développement. L'Union européenne est le premier donateur en matière d'aide au développement à l'Afrique. Il existe un partenariat bien

établi entre l'Union européenne et l'Union africaine, et l'Union européenne est pleinement résolue à le développer plus avant.

La Stratégie commune Afrique-Union européenne convenue en 2007 est une pierre angulaire du partenariat Union européenne-Union africaine. Elle s'accompagne d'un programme d'action triennal ambitieux et pragmatique allant jusqu'à 2010. Ce programme s'axe sur des objectifs importants allant de la sécurité à la gouvernance démocratique, des droits de l'homme au développement. Le premier des huit partenariats stratégiques mis en place dans le cadre de la Stratégie est le partenariat pour la paix et la sécurité. Il inclut des projets tels que l'envoi de missions d'évaluation conjointes dans des zones de conflit ou d'après-conflit, la mise en place de mécanismes de consultation générale, la formation d'experts, l'élaboration de stratégies communes, etc.

Les activités menées conjointement par l'Union européenne et l'Union africaine à cet égard comprennent également un dialogue politique fréquent, le renforcement du Système d'alerte rapide à l'échelle du continent africain, la fourniture d'une aide continue aux structures politico-militaires de l'Union africaine et de vastes programmes de formation. Les trois domaines prioritaires du partenariat pour la paix et la sécurité sont, tout d'abord, le dialogue sur les défis posés à la paix et à la sécurité, deuxièmement, la pleine opérationnalisation de l'architecture africaine de paix et de sécurité et, troisièmement, un financement prévisible des opérations d'appui de la paix menées par l'Union africaine.

Le partenariat stratégique Afrique-Union européenne pour la paix et la sécurité s'appuie sur un dispositif de financement. Cet instrument de l'Union européenne, créé à la demande de l'Union africaine, s'appelle la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique et constitue une source majeure de financement à la fois prévisible, durable et souple des opérations d'appui de la paix menées par l'Union africaine, ainsi que du renforcement des capacités nécessaires pour planifier, diriger et gérer ces opérations. Dotée d'un montant total de 440 millions d'euros depuis 2004, la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique a fourni une part importante du financement de plusieurs opérations de paix dirigées par l'Union africaine, comme l'AMIS au Soudan/Darfour, l'AMISOM en Somalie, la Force multinationale de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (FOMUC), la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique

(MICOPAX) et les deux opérations de l'Union africaine aux Comores. Elle a aussi contribué à financer le renforcement des capacités des institutions et structures pertinentes, ainsi que celui de l'interaction entre l'Union africaine et les organisations sous-régionales africaines.

Comme il en a été convenu il y a un mois, la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique continuera de fonctionner au cours des trois années à venir avec un budget de 300 millions d'euros. Cela permettra également de financer les efforts de médiation et les activités de stabilisation après un conflit menés par l'Afrique. À cet important dispositif d'appui, on a ajouté 200 millions d'euros supplémentaires destinés au renforcement des capacités dans le domaine de la paix et de la sécurité, des activités et des missions des organisations sous-régionales africaines.

Pour terminer, qu'il me soit permis encore une fois de souligner que l'Union européenne est fermement déterminée à renforcer son propre partenariat stratégique avec l'Union africaine et à lui fournir un appui sur le long terme dans un grand nombre de domaines. Dans le même temps, l'Union européenne appuie pleinement le renforcement du partenariat stratégique entre l'Union africaine et l'ONU, y compris et en particulier dans le domaine de la paix et de la sécurité. Compte tenu des faits nouveaux survenus récemment en Afrique qui nous rappellent l'importance d'une gestion efficace des conflits, de la prévention des conflits et de l'état de droit, l'Union européenne est déterminée à continuer à aider l'Union africaine à développer ses propres capacités dans le but d'instaurer la paix et la stabilité sur le continent et à devenir un partenaire de plus en plus fort de l'ONU et de l'ensemble de la communauté internationale. Nous considérons le débat public d'aujourd'hui comme faisant partie d'un dialogue à long terme sur cette question.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à M. Edouard Aho-Glele, Président du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

M. Aho-Glele : Comme le Président l'a indiqué, j'interviens au nom du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en ma qualité de Président pour ce mois de mars. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine voudrait exprimer son appréciation au Conseil de sécurité et à vous-même, Monsieur le Président, pour avoir pu procéder à des arrangements

appropriés de son programme pour permettre à son Président d'intervenir dans les débats de ce jour sur le financement des opérations de maintien de la paix conduites par l'Union africaine. Ceci nous donne l'occasion d'exprimer les vues du Conseil de paix et de sécurité sur le rapport à l'examen (S/2008/813).

Certains aspects de la position du Conseil de paix et de sécurité ont déjà été exprimés par le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, de même que par certaines délégations de ce Conseil et d'autres Membres de l'ONU. Le Conseil de paix et de sécurité, par ma voix, voudrait cependant réaffirmer quelques points essentiels dont certains ressortent des dispositions de son communiqué n° 178, en date du 13 mars dernier, que nous avons formellement demandé à la Commission de l'Union africaine de vous transmettre, Monsieur le Président, pour être pris en compte dans les délibérations du Conseil de sécurité.

Le Conseil de paix et de sécurité voudrait rappeler et souligner l'importance et le rôle des arrangements régionaux comme base de partenariat entre, d'une part, le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine et, d'autre part, entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Le Conseil de paix et de sécurité voudrait donc exprimer son appréciation pour l'initiative prise par le Secrétaire général de mettre en place le Groupe d'experts Union africaine-ONU sur les modalités d'appui des opérations de maintien de la paix en Afrique. De même, il félicite ce Groupe, présidé par M. Romano Prodi, pour avoir produit un rapport susceptible de permettre de prendre des décisions idoines.

Pour le Conseil de paix et de sécurité, il n'est pas question ici d'entreprendre auprès du Conseil de sécurité des actions de plaidoyer, mais plutôt d'encourager le Conseil à prendre en toute responsabilité des décisions utiles qui s'imposent dans son rôle primordial de maintien de la paix et de la sécurité internationales et de soutenir ainsi le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine dans son rôle d'acteur et de responsable régional sur le continent africain.

Le Conseil de paix et de sécurité, dans ce rôle secondaire de responsable au niveau régional, se félicite de l'excellence des rapports entre nos deux organes pour le règlement de nombreuses crises et atteintes à la paix et à la sécurité survenues ces derniers temps sur le continent africain. Il y a

cependant des situations où les appels du Conseil de paix et de sécurité sont demeurés soit sans réponse du Conseil de sécurité, soit ces appels n'ont suscité qu'une réaction timide, soit ces réactions sont en retard. C'est le cas, il faut le souligner et le porter à l'attention du Conseil, de la situation au Soudan où le Conseil de paix et de sécurité a demandé au Conseil de sécurité de faire surseoir à la mise en accusation du Président du Soudan. Cela a été fait l'année dernière mais, à ce jour, le Conseil n'a pas réagi à cette requête et, à la surprise des organes de l'Union africaine, une action inappropriée vient d'être engagée par la Cour pénale internationale et met présentement en péril la recherche de la paix et de la sécurité dans cette partie de l'Afrique qu'est le Soudan.

Le Conseil de paix et de sécurité appelle donc le Conseil de sécurité à rester davantage à l'écoute des préoccupations de l'Afrique, à l'instar de ce qui se fait ce jour avec l'examen du présent rapport, et cela le Conseil de paix et de sécurité le demande notamment sur toutes les questions de paix et de sécurité sur le continent africain.

Le Président (*parle en arabe*): Je remercie M. Aho-Glele de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

M. Terzi de Sant'Agata (Italie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter personnellement d'avoir été nommé Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne ainsi que pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité, avec lequel l'Italie entretient des relations étroites et amicales.

Je tiens à souhaiter la bienvenue à la Vice-Secrétaire générale, à la Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, au Président du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, au Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union européenne, et en particulier au Président du Groupe d'experts Union africaine-ONU, l'ancien Premier Ministre Romano Prodi, qui interviendra de nouveau en temps voulu avant la fin du débat d'aujourd'hui.

L'Italie est le pays de l'Union européenne qui a fourni le plus de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, il occupe le neuvième rang mondial à cet égard, et est le sixième plus important contributeur au budget des opérations de maintien de la paix. Ces chiffres expliquent

pourquoi nous nous intéressons tant aux efforts en cours pour renforcer et actualiser les doctrines et les procédures dans le domaine du maintien de la paix.

Nous nous intéressons également aux efforts déployés par l'Assemblée générale et son Comité spécial des opérations de maintien de la paix; par le Conseil de sécurité, au sein duquel la France et le Royaume-Uni animent un débat intéressant; par le Secrétariat avec l'étude « Nouveaux Horizons » sur le maintien de la paix; et, enfin et surtout, à tous les efforts possibles, tels que le Groupe d'experts Union africaine-ONU, déployés pour renforcer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier les membres du Groupe d'experts, en particulier le Président Prodi, pour les contributions très précieuses qu'ils ont apportées à ce débat du Conseil de sécurité et aux futurs efforts de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique.

Le rapport est, à notre avis, très ciblé, équilibré et riche de recommandations et de propositions pratiques. Son principal objectif politique est une stratégie claire et précise destinée à améliorer la coopération entre l'Union africaine (UA) et les Nations Unies. Une telle conception, telle que soulignée dans le rapport et expliquée par le Président Prodi, implique des relations beaucoup plus étroites entre les Nations Unies et les organes de l'Union africaine dès le début du processus décisionnel. Les acteurs régionaux, et notamment l'Union africaine, ont une meilleure connaissance de la dynamique interne de leurs régions respectives et jouissent d'une plus grande légitimité auprès des gouvernements locaux et de l'opinion publique.

Environ 70 % des Casques bleus et 73 % du budget de maintien de la paix des Nations Unies vont à l'Afrique. Par conséquent, la dimension régionale est l'élément clef pour assurer une réaction efficace et cohérente aux défis à la paix et à la sécurité. L'appropriation régionale implique une vision commune et des responsabilités partagées. Dans l'esprit de la stratégie Lisbonne Afrique-Union européenne (UE), l'autonomisation de l'UA dans la gestion des crises régionales doit être défendue.

Ainsi que ma délégation l'a récemment déclaré lors de la séance plénière officieuse de l'Assemblée générale sur la réforme du Conseil de sécurité, l'Italie est convaincue de la nécessité de renforcer la dimension régionale – et donc la voix africaine – au sein d'un Conseil de sécurité réformé. Pour contribuer

à promouvoir la dimension régionale, la réforme doit assurer que les décisions prises par le Conseil de sécurité sur des crises régionales prévoient d'attribuer un rôle plus important aux États Membres appartenant à la région affectée. Dans ce contexte, nous nous félicitons également de la proposition selon laquelle le Conseil de sécurité et le Conseil de la paix et de la sécurité de l'UA doivent collaborer de manière plus étroite et mettre en place une collaboration plus régulière entre le Secrétariat des Nations Unies et la Commission de l'UA.

Plus un continent se développe dans toutes ses dimensions – politique, économique, sociale, démographique –, plus il est tenu de partager les responsabilités globales fondées sur un partenariat égalitaire. La coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales, sous-régionales et autres organisations internationales dans le maintien de la paix et la sécurité est encouragée par le Chapitre VIII de la Charte. Le rapport se réfère à juste titre à ce principe et souligne l'existence de rapports structurés entre les Nations Unies et l'UE, tels que le Comité directeur ONU/Union européenne qui peut servir d'exemple efficace à l'Union africaine. En ce qui concerne la coopération entre les Nations Unies, l'UE et l'Union africaine, je souhaite m'associer entièrement à la déclaration prononcée aujourd'hui au nom de la présidence de l'Union européenne.

Le rapport se concentre également sur deux éléments que nous considérons essentiels pour aboutir à un maintien de la paix plus fiable et plus sûr : la formation et la logistique. L'efficacité et la sécurité des soldats de la paix dépendent du matériel, d'une formation appropriée et de normes professionnelles qui ne sauraient être improvisées. Les centres de formation existants doivent être améliorés et bénéficier du soutien nécessaire. Le rapport souligne à juste titre la nécessité de rapports plus étroits entre l'UA et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et la possibilité que la plate-forme logistique d'Entebbe joue un rôle.

La prévisibilité et la durabilité du financement du maintien de la paix sont d'une importance irréfutable, c'est pourquoi nous approuvons la proposition du rapport de créer un fonds d'affectation spéciale multidonateurs à long terme. En ce qui concerne l'emploi des contributions mises en recouvrement, alors que nous rejetons tout mécanisme automatique, nous sommes disposés à examiner cette possibilité dans le cadre de transferts clairs et rapides aux Nations

Unies. Des efforts concertés sont nécessaires pour trouver des solutions acceptables à une plus large majorité d'États.

Pour terminer, mon pays convient totalement que le rapport du Groupe d'experts UA-ONU représente une avancée importante, offre une assise solide pour nos travaux au sein de l'ONU et définit des objectifs clairs auxquels mon pays est disposé à s'associer.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant de l'Italie d'avoir respecté la limite des cinq minutes qui lui étaient imparties. Je souhaite saisir cette occasion pour rappeler aux orateurs de bien vouloir respecter la limite des cinq minutes et leur demander que toute déclaration dépassant cinq minutes soit abrégée.

Je donne la parole au représentant de l'Égypte.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je souhaite la bienvenue à M. Romano Prodi, Président du Groupe d'experts Union africaine-ONU sur les modalités d'appui des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine (UA), et le remercier, ainsi que les membres du Groupe d'experts, pour les efforts qu'ils ont déployés dans l'élaboration du rapport (S/2008/813) que nous examinons aujourd'hui dans le contexte des efforts déployés pour renforcer le partenariat entre les Nations Unies et l'UA conformément au Chapitre VIII de la Charte et à l'Acte constitutif de l'Union africaine.

Il ne fait aucun doute que l'immense croissance et le développement des activités liées au maintien de la paix et de la sécurité internationales au niveau des Nations Unies et des organisations régionales, particulièrement en Afrique, mettent en relief l'importance d'étudier les moyens visant à renforcer les efforts régionaux dans ce domaine, dans le cadre d'un système global fonctionnant en accord avec les buts et principes consacrés par la Charte et contribuant à faire progresser les efforts des organisations régionales pour régler les conflits de manière pacifique dans un contexte géographique déterminé, en coopération et en coordination avec les Nations Unies, qui ont la responsabilité principale d'intervenir en cas de conflit et de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Ma délégation a donc suivi avec intérêt le travail du groupe mixte et a soigneusement étudié son rapport. Nous nous en félicitons parce qu'il constitue à nos yeux un pas vers une coopération accrue entre les

Nations Unies et les organisations régionales et vers le soutien aux activités africaines de maintien de la paix, en particulier à la lumière des efforts de l'Union africaine pour se doter d'une capacité institutionnelle à cet égard et pour renforcer sa capacité à répondre aux crises et aux situations d'urgence et instaurer une stabilité à long terme sur notre continent africain.

Il convient de noter que le besoin d'opérations de maintien de la paix augmente en Afrique et que le succès de telles opérations dépend, dans une large mesure, de la disponibilité des ressources et du matériel nécessaires, ce qui a été démontré par l'expérience de la Mission de l'Union africaine au Soudan, avant qu'elle n'ait été transformée en mission hybride, et de la Mission de l'Union africaine en Somalie.

À la lumière des prévisions annonçant la faible probabilité d'une diminution de la demande des opérations de maintien de la paix dans le proche avenir, et jusqu'à ce que le nombre de conflits diminue grâce aux efforts accrus faits pour améliorer la médiation et la prévention des conflits, le besoin d'opérations de maintien de la paix continuera à augmenter dans l'avenir. Cette augmentation pourrait avoir un impact négatif sur les activités de maintien de la paix des Nations Unies, tant sur le plan des besoins budgétaires croissants et sans précédent, qui opèrent une ponction excessive sur les budgets des États Membres, qu'en rendant les pays peu disposés à fournir les contingents nécessaires en temps utile pour atteindre les objectifs de maintien de la paix et en amputant leur capacité de fournir du matériel. Toutes ces questions soulignent l'importance d'amplifier le rôle des organisations régionales, particulièrement en leur fournissant les ressources financières indispensables et en renforçant leurs capacités institutionnelles dans le domaine du maintien de la paix.

Nous appelons ici les Nations Unies et les pays et organismes donateurs à appuyer l'UA en lui fournissant les ressources financières nécessaires, conformément à la résolution 1809 (2008), en remédiant au manque de matériel et à l'insuffisance du soutien logistique, et en relevant les défis spécifiques auxquels l'UA est confrontée en raison de la complexité des situations de conflit et du manque des capacités nécessaires, y compris les ressources financières, pour réagir rapidement dans certains cas et pour renforcer la paix, la stabilité et le développement sur le continent africain.

Pour atteindre tous ces objectifs, une coordination conjointe est nécessaire à trois niveaux. Le premier niveau se situe entre le Conseil de sécurité et le Conseil de la paix et de la sécurité de l'UA; le deuxième, entre les organes de maintien de la paix du Secrétariat des Nations Unies et leurs homologues de l'UA; et le troisième, entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de la paix et de la sécurité de l'UA, conformément aux dispositions du Chapitre VIII de la Charte. Je souhaite ici, pour améliorer la possibilité de mettre en œuvre le rapport du groupe mixte, souligner quelques points mentionnés dans les recommandations du rapport en tant que principaux piliers du soutien aux capacités de l'Union africaine dans le domaine du maintien de la paix.

Il y a d'abord la nécessité de renforcer les capacités institutionnelles de l'Union africaine, d'améliorer sa capacité de répondre aux crises et de promouvoir des capacités africaines durables à même de contribuer à la stabilité à long terme du continent et de s'attaquer, conformément à la Charte, aux situations qui portent atteinte à la paix et à la sécurité.

Deuxièmement, il est nécessaire d'établir un partenariat stratégique et plus efficace entre, d'une part, le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et, d'autre part, entre le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine, pour enregistrer des succès durables et réaliser la vision commune des deux organisations quant aux modalités de réalisation du maintien de la paix en Afrique en améliorant les capacités de réaction rapide de l'UA et les moyens dont dispose l'ONU pour garantir la viabilité des opérations.

Troisièmement, il convient d'élargir et de créer des modalités de travail conjoint entre l'ONU, l'Union africaine et d'autres organisations, notamment en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, en s'inspirant du modèle fourni par le Comité directeur créé à cet égard entre l'Union européenne et l'ONU, y compris l'échange de personnel et la promotion des compétences, le renforcement des capacités et d'autres questions pertinentes, en particulier dans le domaine financier et de la logistique.

Quatrièmement, il faut appuyer les programmes de formation en vue de développer les capacités de maintien de la paix africaines, notamment les centres de formation régionaux en Afrique, en tenant compte du fait que ces centres sont indispensables pour

renforcer les capacités et répondre aux besoins aux niveaux régional et sous-régional, ainsi qu'à ceux des États Membres.

Pour terminer, l'Égypte appuie la proposition du Groupe d'experts de créer deux nouveaux mécanismes financiers, comme cela est indiqué dans le rapport. Je ne vais pas entrer dans les détails, mais je réaffirme que l'Égypte est très favorable à ces recommandations. Nous espérons que leur mise en œuvre à moyen et long terme réduira les conflits en Afrique et placera le continent sur la voie de la paix et du développement.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Canada.

M^{me} Hulan (Canada) : Je voudrais tout d'abord me faire l'écho des paroles de gratitude qui ont été exprimées aujourd'hui par les orateurs précédents à l'intention de M. Prodi, du Commissaire Lamamra et de la Ministre Dlamini Zuma pour leur présence et leurs exposés de ce matin. Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner aujourd'hui l'occasion de prendre la parole devant ce Conseil sur un enjeu susceptible d'influer sur la conduite des opérations de maintien de la paix en Afrique dans les années à venir, à savoir la nécessité de renforcer la coordination avec l'Union africaine et d'améliorer sa capacité à long terme de répondre aux besoins urgents en matière d'opérations de paix en Afrique. Le Canada estime que le rapport du Groupe d'experts (S/2008/813) offre une excellente base pour le déploiement de nouveaux efforts en vue d'établir une relation financière prévisible et durable entre la communauté internationale et l'Union africaine.

En matière de conditions humanitaires et de sécurité, l'Afrique est confrontée à l'une des situations les plus désastreuses de la planète. Si la communauté internationale dans son ensemble agit pour trouver une solution pacifique aux conflits qui sévissent sur le continent, il importe également de noter que les organisations africaines continuent de démontrer un engagement particulier et extraordinaire à l'égard de cette action. À ce titre, le Canada applaudit l'Union africaine et les organisations sous-régionales africaines pour leur mobilisation en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique, et appuie la participation continue des États africains aux opérations menées dans le but de régler les conflits et de maintenir la paix sur le continent.

Depuis longtemps, le Canada apporte son soutien aux initiatives de l'Union africaine dans les domaines

de la paix et de la sécurité. En coopération avec d'autres partenaires, le Canada forme, équipe et aide sous diverses formes les contingents militaires, civils et de police des missions de l'ONU, de même que celles de l'Union africaine, afin de renforcer la capacité des opérations de paix en Afrique de répondre aux besoins sur le terrain, comme en témoignent l'établissement de la Force africaine en attente et le soutien direct à la Mission de l'Union africaine au Soudan ou, plus récemment, à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

En outre, le Canada demeure déterminé à soutenir le développement des capacités de maintien de la paix de l'Afrique, en mettant notamment en œuvre les engagements qu'il a pris dans le cadre du G-8. Nous jugeons encourageants les résultats obtenus par l'Union africaine, en particulier les progrès réalisés dans le domaine du renforcement des forces de police au sein de la Force africaine en attente, ainsi que le plan de mise en œuvre et de formation à l'échelle du continent. Nous avons néanmoins conscience de la nécessité d'un soutien accru des donateurs pour conserver et consolider les résultats obtenus à ce jour.

À la lumière de la récente mission de l'Union africaine au Soudan et de la mission actuelle en Somalie, il apparaît de plus en plus évident que les mécanismes de financement ponctuel des missions de l'Union africaine ne sont ni suffisants ni assortis de la prévisibilité et de l'obligation de rendre des comptes requises pour les considérer sérieusement comme des modèles durables permettant une coopération future. En conséquence, nous devons améliorer notre appui aux opérations menées par les États africains et lui appliquer une approche plus globale, si nous voulons en améliorer l'efficacité et le rendement. Le rapport du Groupe d'experts ouvre la voie à plusieurs possibilités qui méritent une étude plus approfondie avant de déterminer notre stratégie pour l'avenir. Par ailleurs, la complexité de la planification de la transition commande que nous l'examinions plus avant. À ce titre, les processus liés aux transitions récentes, comme au Libéria et au Darfour, devraient être évalués dans l'optique de déterminer les meilleures méthodes et d'établir un calendrier réaliste pour ces processus.

Compte tenu du grand nombre d'opérations de maintien de la paix menées en Afrique et de la volonté de l'Union africaine d'accroître ses capacités opérationnelles, le Canada est favorable à l'établissement d'une relation stratégique efficace entre l'ONU et l'Union africaine. Comme le fait remarquer

le Groupe d'experts dans son rapport, il est nécessaire de renforcer davantage cette relation, en particulier entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité de l'ONU. Nos efforts en ce sens devraient viser, d'une part, à maximiser les atouts de l'Union africaine et, d'autre part, à forger une meilleure compréhension mutuelle et à adopter des approches communes concernant divers enjeux, notamment l'amélioration continue de la transition des opérations de maintien de la paix. Le Canada félicite d'ailleurs l'ONU et l'Union africaine pour la coopération étroite et ininterrompue qui existe entre leurs représentants respectifs – coopération que souligne le rapport – et il appelle de ses vœux le renforcement de cette relation à un niveau élevé. Le Canada accueillerait favorablement une analyse et des discussions plus poussées sur les mécanismes susceptibles de favoriser une relation stratégique efficace.

Le Canada prend bonne note des nouvelles propositions formulées dans le rapport concernant les mécanismes qui assureraient le financement durable des activités opérationnelles et de renforcement des capacités. Bien que l'Union africaine doive mobiliser toutes ses ressources pour répondre aux diverses crises qui frappent le continent, nous ne pouvons négliger la nécessité de prendre des initiatives globales en vue de renforcer les capacités organisationnelles.

Nous ne pouvons nier que la demande de nouvelles missions, ainsi que l'envergure et la complexité des missions courantes, ont toutes deux continué à prendre de l'ampleur, ce qui a entraîné une hausse importante des dépenses pour l'Organisation. Depuis 2000, le coût des programmes de maintien de la paix a plus que triplé. L'ONU mène aujourd'hui 18 opérations sur le terrain qui requièrent une forte mobilisation de sa part et de ses États Membres. Notre appui aux mécanismes visant à accroître l'efficacité des opérations de maintien de la paix en Afrique ne doit pas nous faire perdre de vue leur coût total. Nous avons le devoir de veiller à maximiser l'efficacité de chaque dollar dépensé. C'est pourquoi nous recommandons que toutes les missions soient examinées régulièrement afin de déterminer les progrès réalisés dans des domaines où l'ONU pourrait réduire leur présence et préserver ainsi leur capacité globale de répondre à de nouvelles crises nécessitant une action urgente.

Pour terminer, je désire exprimer la reconnaissance du Canada à M. Prodi et à son équipe

pour avoir porté un regard critique sur la question difficile et pertinente de l'appui aux opérations de maintien de la paix menées sous l'égide de l'Union africaine. Nous jugeons encourageantes les initiatives visant à améliorer cet appui et nous attendons avec intérêt que le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine poursuivent leur réflexion et leurs discussions à ce sujet.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Congo.

M. Balé (Congo) : Monsieur le Président, je voudrais, dès l'abord, saluer votre élection à la présidence du Conseil de sécurité et vous remercier en même temps d'avoir organisé ce débat sur une question tout aussi cruciale que vitale pour l'Afrique. À votre prédécesseur, le Représentant permanent du Japon qui a conduit les travaux du Conseil au cours du mois de février dernier, j'adresse les vœux de ma délégation et saisis cette occasion pour lui dire toute l'appréciation du Gouvernement congolais pour l'engagement de son pays pour la paix en Afrique.

Encore une fois, l'Afrique revient à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, comme pour rappeler que l'instauration et le maintien de la paix et de la sécurité restent encore un défi majeur, même si des progrès sensibles ont été enregistrés, grâce à des actions menées sous le leadership de l'Union africaine.

Il ne serait pas vain, en cette circonstance, de rappeler que la paix et la sécurité constituent les préalables de tout développement économique durable. C'est dans cette optique que l'Union africaine et ses organisations régionales et sous-régionales d'intégration s'emploient à bâtir une architecture de paix et de sécurité, notamment par la mise en place de systèmes d'alerte rapide et de forces en attente aux fins des missions de paix.

Cette quête de la paix et de la stabilité, notamment en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits sur le continent, trouve son expression vivante dans les actions menées au Darfour, où la Mission de l'Union africaine au Soudan a précédé l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour; et en Somalie, avec la Mission de l'Union africaine en Somalie, qui attend un appui conséquent et sa relève par les Nations Unies.

Au niveau des sous-régions, des efforts similaires ont été déployés. La contribution des forces de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique

centrale élargie à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale a été des plus déterminantes dans le retour progressif de la stabilité en République centrafricaine et a permis ainsi de faciliter le déploiement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT). Diverses initiatives de paix africaines ont permis de donner aux populations des pays tels que la République démocratique du Congo et le Burundi les raisons d'espérer une paix durable.

L'engagement politique de l'Afrique à s'investir dans la paix et la stabilité du continent est donc une réalité. Malheureusement, cet engagement se heurte à l'inadéquation des ressources et à la faiblesse de ses capacités. C'est pourquoi ma délégation en appelle à la communauté internationale pour qu'elle continue d'appuyer et de s'engager davantage aux côtés de l'Union africaine et de ses organisations sous-régionales dans leurs efforts concertés pour la mise en place effective d'une architecture de paix ainsi que dans le déploiement des opérations de maintien de la paix et les différents processus de paix en cours sur le continent.

À cet égard, ma délégation se félicite du soutien multiforme qu'apportent les partenaires tant bilatéraux que multilatéraux de l'Afrique, qui accompagnent l'Union africaine dans ses divers programmes dans le domaine de la paix et de la sécurité, et reconnaît l'implication grandissante des Nations Unies. Les récentes décisions du Conseil de sécurité concernant la République démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire, la République centrafricaine et la Somalie s'inscrivent dans l'ordre des préoccupations de l'Afrique et ouvrent des perspectives prometteuses pour la paix et la sécurité dans ces pays, qui attendent toutefois d'être concrétisées.

C'est ici que ma délégation prend la mesure de la pertinence des dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, qui servent aujourd'hui de ressort au développement du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine, notamment entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Il reste que les défis que l'Afrique est appelée à relever pour instaurer et garantir la paix et la sécurité durablement, particulièrement dans le cadre des opérations de maintien de la paix, devront inspirer une coopération plus dynamique et mieux coordonnée avec l'ensemble du système des Nations Unies, tant les causes à l'origine des conflits et des crises sont aussi multiples que diverses. Ainsi, pour être féconde, cette

coopération devra mettre l'accent sur le renforcement des efforts complémentaires de ces deux organes, particulièrement, dans le domaine de la diplomatie préventive et de la consolidation de la paix.

Dans ce contexte, ma délégation voudrait féliciter le Président Romano Prodi et le Groupe d'experts Union africaine-ONU, qu'il a conduit pour la réflexion réalisée sur les modalités d'appui aux opérations de maintien de la paix sous mandat des Nations Unies, contenu dans le document publié sous la cote S/2008/813. Les recommandations pertinentes qui en découlent, sans être exhaustives, nous éclairent sur la voie à suivre pour rendre plus efficace la difficile entreprise d'instauration et de construction de la paix dans laquelle l'Union africaine s'est investie dans son rôle complémentaire, qui ne saurait se substituer à la primauté de l'ONU et de son Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Mais, il ne s'agit là que d'un processus qui a son principe et qui mérite d'être poursuivi par un examen approfondi de ces recommandations dans le but de renforcer les capacités humaines et institutionnelles de l'Union africaine en matière de maintien de la paix et lui permettre de disposer des ressources adéquates sur une base prévisible.

Enfin, en faisant le pari de relever le défi de la paix et de la sécurité, les États africains et l'Union africaine, dans un élan commun, voudraient revendiquer la part qui leur revient pour sortir le continent africain de son destin tragique de guerres, de conflits et de crises qui entravent sa marche vers le développement. Pour ce faire, ils se sont tournés, à bon droit d'ailleurs, vers les Nations Unies, qui sont un centre où s'harmonisent les efforts des nations, pour qu'une Afrique où règnent la paix et la sécurité participe pleinement à l'essor de la coopération internationale.

Le Président (*parle en arabe*): Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie.

M. Benmehidi (Algérie): Il m'est agréable, Monsieur le Président, de vous adresser mes félicitations pour votre nomination en qualité de Représentant permanent de la grande Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies et pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Je voudrais également vous remercier d'avoir organisé ce débat autour du thème de la paix et de la sécurité en Afrique auquel nos deux pays attachent une importance particulière.

Je voudrais remercier M. Romano Prodi pour sa présentation des éléments saillants du rapport du Groupe d'experts qu'il a dirigé conformément au mandat contenu dans la résolution 1809 (2008) du 16 avril 2008. Nous lui sommes reconnaissants, ainsi qu'aux autres membres du Groupe, pour cette contribution qui s'inscrit dans les efforts d'ensemble visant à renforcer la capacité de l'Union africaine à relever les défis auxquels le continent est confronté dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité. J'aimerais aussi remercier l'Ambassadeur Ramtane Lamamra, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, pour son importante déclaration, à laquelle ma délégation souscrit pleinement.

Ma délégation a examiné avec un vif intérêt le rapport du Groupe d'experts Union africaine-ONU sur les modalités d'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine, et se réjouit de l'approche qu'il recommande en ce qu'elle reflète notre souhait de voir les relations stratégiques entre l'ONU et l'Union africaine se développer sur une base égalitaire et harmonisée fondée sur une démarche visant à optimiser les avantages comparatifs.

J'aimerais souligner que le partenariat stratégique envisagé entre l'ONU et l'Union africaine découle de la volonté manifeste des États membres de l'Union africaine de prendre leur destin en main en donnant effet à leurs engagements et en s'attaquant de front et collectivement aux facteurs d'instabilité dans la région. Je voudrais ici rendre hommage à l'initiative prise par l'Afrique du Sud au mois d'avril 2008 de proposer ce thème au Conseil de sécurité, dont le débat d'aujourd'hui constitue le prolongement, et saluer la présence ce matin de S. E. M^{me} Dlamini Zuma, Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud.

L'Union africaine, de par sa fonction d'organe fédérateur, a investi des ressources importantes dans l'optique d'assumer une partie du fardeau de la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région mais au regard des multiples défis que l'Afrique doit relever, les besoins sont considérables et la mobilisation des rares ressources disponibles au niveau du continent n'est pas de nature à y faire face. Cela soulève la question du choix que les pays africains doivent faire entre les besoins croissants du développement et l'exigence de la prévention des conflits. Tous deux nécessitent un niveau de ressources faisant cruellement défaut, de surcroît dans le contexte actuel de crise économique et financière.

C'est dans cet esprit que l'Assemblée de l'Union africaine avait demandé à l'Organisation des Nations Unies, dès janvier 2007, d'examiner, dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte, la possibilité de financer, par le biais de contributions obligatoires mises en recouvrement, les opérations de maintien de la paix conduites par l'Union africaine ou sous son autorité et avec le consentement de l'ONU.

L'Algérie se félicite, à cet égard, des recommandations du Groupe d'experts présidé par le Premier Ministre Romano Prodi, en particulier les deux propositions de mécanismes de financement qu'il a suggérés, tout comme elle se félicite de l'accueil favorable qui leur a été réservé aujourd'hui et, notamment de l'accent mis par la plupart des intervenants sur la nécessité d'assurer un financement prévisible, stable et flexible aux opérations de soutien conduites par l'Union africaine.

En ce qui concerne les recommandations additionnelles, ma délégation voudrait relever que le rapport a souligné le besoin pour l'Afrique de passer du statut de bénéficiaire d'aide à celui d'acteur à part entière de la sécurité mondiale. Dans cet entendement, le Groupe d'experts a recensé les mesures prises ces dernières années par l'ONU et qui visent en substance à associer plus étroitement l'Union africaine et, plus spécifiquement, le Conseil de paix et de sécurité, à ses processus décisionnels et de coordination stratégique et programmatique. Le rapport identifie également les domaines dans lesquels l'assistance de l'ONU s'est avérée précieuse, tout en précisant que cet effort devrait être agencé avec d'autres acteurs institutionnels et non institutionnels capables de fournir des services diversifiés.

Ma délégation voudrait, en outre, attirer l'attention sur la complexité des modalités de prise de décision administrative et financière au sein de l'ONU et sur le dispositif, relativement lourd, de contrôle administratif et financier auquel sont soumises ses décisions. La transposition de ces modalités dans le contexte africain fait encourir le risque d'alourdir inutilement les procédures en vigueur au sein de l'Union africaine et d'affecter négativement l'avantage comparatif, largement reconnu, lié à la capacité de réaction rapide aux situations de crises même en l'absence de tous les éléments requis.

Pour terminer, l'Algérie voudrait appuyer la proposition du Groupe d'experts de mettre en place une équipe conjointe Union africaine-ONU pour examiner

en profondeur les recommandations du Groupe d'experts et voudrait faire part de son adhésion aux termes de la déclaration présidentielle que le Conseil de sécurité se propose d'adopter à l'issue de ce débat.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kenya.

M. Muita (Kenya) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre nomination en tant que Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne et à vous remercier d'avoir convoqué cet important débat sur la paix et la sécurité en Afrique. Ma délégation se félicite également que le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, l'Ambassadeur Lamamra, soit présent à cette séance. Le Kenya salue en outre S. E. M. Romano Prodi, Président du Groupe d'experts Union africaine-ONU, et son équipe pour l'excellent rapport qu'ils ont produit (S/2008/813).

La paix et la sécurité continuent d'échapper à de nombreuses régions d'Afrique depuis de longues décennies. De la corne de l'Afrique à la région des Grands Lacs et à l'Afrique de l'Ouest, les conflits sont endémiques. Ces dernières années, des progrès louables ont été accomplis tant pour rétablir la paix que pour encourager la croissance économique. Toutefois, de nouvelles menaces résultant du passage de conflits entre États à des conflits internes ont modifié la nature et les contours du cadre de sécurité.

Le coût de ces conflits a un impact négatif sur le continent; il se manifeste par la destruction massive des biens et par le déracinement de communautés entières. En outre, l'insécurité générale empêche le développement économique et fait peser, parallèlement aux conflits proprement dits, un énorme fardeau financier, même sur la communauté internationale. Les problèmes connexes, tels que la destruction des infrastructures, la dégradation de l'environnement, la maladie et les déplacements massifs de population ont pour conséquence que la période qui suit immédiatement un conflit a des effets encore plus destructeurs et durables que le conflit lui-même.

Ma délégation est encouragée par la tenue du présent débat car il souligne le fait que les questions de paix et de sécurité en Afrique bénéficient désormais d'une attention croissante au niveau international. Nous sommes également réconfortés de voir qu'il est largement admis que les préoccupations en matière de paix et de sécurité en Afrique font partie intégrante des

préoccupations de paix et de sécurité au niveau mondial. Les causes et les conséquences des conflits et de l'instabilité en Afrique ont un lien important avec l'évolution de la situation mondiale et les relations politiques sur la scène internationale. La communauté internationale doit donc proposer des réponses qui soient à la hauteur des situations de crise en Afrique. Par le passé, l'appui accordé tendait à être calculé, souvent retardé et, franchement, insuffisant. Cette tendance remet en cause l'essence même de l'ONU, à qui a été confiée la responsabilité de garantir la paix et la sécurité mondiales.

Les menaces à la paix et à la sécurité en Afrique sont très diverses et les initiatives visant à les contenir devraient l'être tout autant. Elles devraient consister à promouvoir les conditions à long terme nécessaires au développement et à la sécurité, à renforcer les moyens d'alerte rapide des institutions africaines, aussi bien qu'à améliorer leur capacité de prévenir, gérer et régler les conflits.

L'une de nos préoccupations majeures devrait être aussi d'institutionnaliser l'attachement aux valeurs fondamentales du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) en montrant l'exemple. Toute tentative d'imposer un carcan au règlement des conflits court le risque de sacrifier l'efficacité. Il faut donc mettre en place un programme de démocratisation de tout l'ordre du jour de l'architecture africaine de paix et de sécurité, en commençant par les structures élémentaires de gouvernement pour ensuite se tourner vers les institutions sous-régionales et régionales afin de mobiliser l'action collective.

Si le Conseil de sécurité a la responsabilité principale de la paix et de la sécurité internationales, les organisations régionales et sous-régionales agissent en son nom et se sont avérées les précurseurs utiles des efforts de plus grande envergure déployés par l'ONU. Le Kenya appuie vigoureusement l'approche du règlement des conflits qui leur incombe et réaffirme son attachement sans faille à l'appui aux organisations régionales telles que l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Ma délégation encourage le renforcement des partenariats entre l'Union africaine et l'ONU dans le domaine de la coopération politique et technique. À cette fin, le Kenya prend note de la résolution 1809 (2008) du Conseil de sécurité, qui a créé le Groupe d'experts Union africaine-ONU chargé d'examiner les

modalités d'appui aux opérations de maintien de la paix sous mandat des Nations Unies.

Le Kenya se félicite également de l'activité de la Commission de consolidation de la paix. Nous estimons que les efforts qu'elle déploie pour mobiliser les ressources de la communauté internationale permettent d'améliorer les stratégies intégrées pour le relèvement d'après conflit. Ils viennent dans une large mesure compléter les efforts régionaux et contribuent à rétablir une paix véritable. Nous sommes encouragés que la Commission ait reconnu le rôle des organisations régionales et sous-régionales africaines ainsi que le rôle important que jouent les femmes dans les efforts de paix et de sécurité. Nous espérons que ces rôles continueront d'être renforcés.

Nous savons que la consolidation de la paix est un processus essentiel mais long. Toutefois, nous devons continuer de prendre des mesures concrètes pour nous attaquer aux causes profondes des conflits en Afrique, en particulier l'insuffisance du développement économique et social et l'absence d'institutions gouvernementales fortes. Nous devons également mettre en place des mécanismes pour veiller à ce que les conflits ne se reproduisent pas.

Des progrès tangibles ont été enregistrés pour ce qui est de centrer l'attention de la communauté internationale sur les problèmes sociopolitiques de l'Afrique, notamment dans la région des Grands lacs et dans la corne de l'Afrique. Le Kenya et les autres pays voisins ont pris part aux efforts collectifs déployés pour stabiliser la région.

À cet égard, le Kenya se félicite tout particulièrement de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité qui prévoit, entre autres, un dispositif d'appui pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), qui doit être financé au moyen des contributions mises en recouvrement et de la création d'un fonds d'affectation spéciale devant permettre le financement de la force. Bien informé des problèmes de sécurité qui se posent en Somalie, le Kenya a proposé de former des citoyens somaliens qui devront ensuite rejoindre la structure sécuritaire de la Somalie.

En conclusion, mon pays appuie le règlement des conflits par des voies pacifiques. Les efforts de médiation menés par le Kenya dans plusieurs conflits dans la corne de l'Afrique, ainsi que le fait qu'il fournit de manière continue des soldats de la paix aux missions déployées en Afrique et au-delà, témoignent

de son attachement au partenariat entre l'Union africaine et l'ONU. Mon pays reste donc fermement résolu à soutenir l'Union africaine et l'ONU dans leurs efforts pour promouvoir la paix en Afrique.

Le Président (*parle en arabe*): Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège.

M. Wetland (Norvège) (*parle en anglais*): Je voudrais m'associer aux orateurs précédents qui ont remercié la présidence libyenne d'avoir organisé le présent débat public et souhaiter la bienvenue à l'ONU à M^{me} Nkosazana Dlamini Zuma, Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, à M. Ramtane Lamamra, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, et à M. Romano Prodi.

La Norvège se félicite du rapport du Groupe d'experts Union africaine-ONU sur les opérations de maintien de la paix de l'Union africaine (S/2008/813). Le rapport met en lumière un certain nombre de questions critiques pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies en général et souligne les difficultés relatives à la gestion des conflits et au maintien de la paix et de la sécurité sur le continent africain en particulier.

L'Union africaine a un palmarès des plus honorables en matière de médiation, de gestion des crises et de maintien de la paix. Mais nous savons qu'il est difficile de poursuivre un tel travail sur la durée. C'est pourquoi la communauté internationale doit contribuer à cet effort, que ce soit par des allocations de fonds, une aide logistique, la fourniture d'équipements ou d'autres moyens. La Norvège appuie l'idée de créer un fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour financer à long terme le renforcement des capacités de l'Union africaine. Nous sommes également favorables à la mise en place d'un système normalisé et mutuellement accepté pour rendre compte de l'utilisation de ce fonds. Un tel fonds pourrait favoriser un appui accru et une meilleure coordination des contributions des donateurs. Cependant, l'un des éléments clefs sur ce point est la nécessité d'établir une distinction entre les projets qui relèvent de l'aide publique au développement (APD) et les autres. Cela pourrait être fait en ajoutant un guichet distinct au fonds d'affectation pour le financement par l'aide publique au développement de projets ayant un but civil et non militaire.

La Norvège a également pris note des recommandations du Groupe d'experts sur l'utilisation des contributions mises en recouvrement pour appuyer

les opérations de paix de l'Union africaine autorisées par l'ONU. Nous estimons qu'un tel appui ne devrait être accordé qu'au cas par cas. L'approbation par le Conseil de sécurité de l'utilisation de contributions obligatoires pour financer un dispositif d'appui logistique en faveur de la Mission de l'Union africaine en Somalie pourrait s'avérer un test intéressant.

Lorsque nous renforçons les mécanismes de financement, nous devons aussi répondre à la nécessité de développer les organes de gestion financière de l'Union africaine. Cela est essentiel pour garantir la prise en main par l'Union africaine ainsi que la reddition de comptes aux donateurs.

La Norvège appuie l'idée de créer une équipe mixte ONU-Union africaine chargée d'étudier les modalités détaillées de mise en œuvre des recommandations formulées par le Groupe d'experts. L'une des premières missions de cette équipe serait de définir le lien stratégique qui existe entre les deux organisations. Le rôle des autres partenaires est également important à cet égard. Les organisations régionales, telles que l'Union européenne et l'OTAN, ainsi que différents pays, agissant à titre individuel, ont tous un rôle à jouer dans le renforcement des capacités de maintien de la paix africaines et de la nouvelle architecture de paix et de sécurité africaine.

Nous pensons qu'il importe que les organisations régionales assument une plus grande responsabilité dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. Cependant, il incombe en premier lieu à ce Conseil de répondre aux menaces à la paix et à la sécurité internationales. Lorsque des organisations régionales interviennent dans des situations de crise au titre du Chapitre VIII de la Charte, elles doivent toujours le faire avec l'autorisation du Conseil de sécurité et sous sa coordination. La Norvège convient avec le Groupe d'experts qu'il faut établir une vision stratégique plus claire de la relation et de la collaboration entre le Conseil de sécurité et l'Union africaine sur des questions relatives à la paix et à la sécurité.

Nous appuyons également pleinement les efforts déployés par l'Union africaine pour mettre en place une nouvelle architecture africaine de paix et de sécurité, notamment la création d'une Force africaine en attente, et pour renforcer ses capacités dans le domaine de la prévention des conflits et de la médiation, ainsi que pour ce qui est de répondre aux

situations d'après conflit. La Norvège reste déterminée à aider l'Union africaine dans tous ces domaines.

Les capacités militaires doivent être complétées par des moyens non militaires afin de construire une paix durable. Les composantes civile et de police deviennent de plus en plus importantes dans les opérations de maintien de la paix, notamment en ce qui concerne la protection des civils. Une formation adéquate est essentielle, et depuis 14 ans, la Norvège et ses partenaires africains ont réalisé avec succès le programme « Formation pour la paix » pour renforcer les capacités civiles et de police dans le maintien de la paix en Afrique. La Norvège envisage également d'appuyer la composante civile de la Division des opérations d'appui à la paix de l'Union africaine.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la ferme détermination de la Norvège à appuyer l'Union africaine dans ses efforts de maintien et de consolidation de la paix. Nous sommes reconnaissants au Groupe d'experts pour son importante contribution au débat sur la voie à suivre, et espérons que le débat d'aujourd'hui ouvrira la voie pour trouver de nouvelles et meilleures façons d'aider les nombreuses personnes en Afrique qui ont besoin de toute urgence d'une action plus robuste dans le domaine du maintien de la paix.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria.

M. Onemola (Nigéria) (*parle en anglais*) : La délégation nigériane salue l'initiative de la présidence libyenne du Conseil de sécurité d'organiser ce débat déterminant sur la paix et la sécurité en Afrique. Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général Ban Ki-moon, au Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Ramtane Lamamra, et à la Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, M^{me} Nkosazana Dlamini Zuma, de leurs déclarations. Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à M. Romano Prodi, Président du Groupe d'experts Union africaine-ONU sur les modalités d'appui des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine, pour sa direction éclairée, son engagement et son exposé succinct. Son Groupe d'experts mérite toute notre appréciation pour son dévouement, son travail acharné et son rapport bien conçu (S/2008/813). Les accords et les recommandations de grande envergure figurant dans le rapport sont la preuve de la détermination collective du Groupe d'experts à renforcer les efforts de maintien de la paix en Afrique.

Le Nigéria est fermement convaincu que la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe toujours au Conseil de sécurité. Cependant, et plus que jamais, nous reconnaissons l'importance des organisations régionales en tant que parties intégrantes et complémentaires d'une stratégie mondiale plus large de maintien et de renforcement de la paix et de la sécurité mondiales, dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. C'est pour cette raison que nous sommes fermes dans notre attachement à l'ONU, à l'Union africaine et à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

En effet, l'Afrique a rempli son rôle et assumé sa responsabilité dans les opérations de maintien de la paix avec le plus grand sérieux, reconnaissant que la paix et la stabilité sont des précurseurs du développement économique et social. Avec des déploiements en Somalie, au Darfour, au Burundi, en Sierra Leone et au Libéria, l'Afrique a fait preuve d'une volonté politique suffisante de s'attaquer aux défis auxquels le continent est confronté. Au cours de ces déploiements, nos forces de maintien de la paix ont participé à diverses missions, notamment la protection de l'aide humanitaire, le désarmement de factions, le cantonnement, la médiation et l'imposition de la paix. Elles ont également entrepris des activités de renforcement des capacités et d'observation des élections dans ces pays.

Pour que l'Afrique puisse continuer à assumer ces responsabilités d'une manière efficace et utile, elle a besoin d'un appui ferme à son architecture de paix et de sécurité existante, qui est composée du Conseil de paix et de sécurité, du Système continental d'alerte rapide, du Conseil des sages, de la Force africaine en attente et du Fonds pour la paix. L'Afrique a également besoin d'un financement durable, souple et prévisible de ses opérations de maintien de la paix. En outre, il faut également un appui pour contribuer au renforcement des capacités dans le domaine du maintien de la paix et des piliers institutionnels du continent.

C'est pour cela que le Nigéria appuie pleinement les recommandations du Groupe Prodi. Nous reconnaissons, tout comme le Groupe d'experts, que ses propositions ne répondent pas à tous les défis dans le domaine du maintien de la paix sur le continent africain. Cependant, les recommandations sont un point de départ très utile, une base concrète à partir de laquelle on peut entamer des actions concrètes et une

fondation pour l'avenir. Dans l'ensemble, le rapport montre bien qu'une plus grande action de la part de l'ONU, une plus grande autosuffisance de l'Afrique dans le domaine du maintien de la paix et le renforcement des capacités locales dans le domaine de la gestion des conflits sont nécessaires, dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Le recours à des contributions mises en recouvrement par l'ONU pour appuyer les opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par l'ONU et la création d'un fonds d'affectation spéciale multidonateurs alimenté par des contributions volontaires sont deux solutions qui ont été proposées depuis longtemps comme des panacées pour les problèmes persistants dans le domaine du maintien de la paix en Afrique. De même, les mesures proposées, à savoir le renforcement des capacités logistiques de l'Union africaine et la création d'un groupe de travail Union africaine-ONU chargé d'étudier la mise en œuvre des propositions du Groupe d'experts, sont nécessaires pour revitaliser les capacités de l'Union africaine de réaliser la paix et la sécurité sur le continent.

Le Nigéria espère que le débat d'aujourd'hui nous aidera à forger un nouveau consensus et à apporter un nouvel appui à ces propositions. Nous demandons au Conseil de sécurité d'assumer la responsabilité et de faire face au défi de mettre en œuvre le rapport dans un délai raisonnable afin de renforcer les capacités de l'Union africaine pour lui permettre de répondre aux défis sans cesse croissants dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité dans la région. Nous espérons également qu'une relation plus stratégique entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité de l'ONU d'une part, et entre le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine d'autre part, se fera en définitive jour.

Le Président (*parle en arabe*): Je donne la parole au représentant du Bénin.

M. Zinsou (Bénin): Ma délégation est heureuse de vous voir, Monsieur le Président, présider cette importante séance du Conseil de sécurité consacrée à l'examen du rapport du Groupe d'experts présidé par M. Romano Prodi, ici présent, et qui a été chargé de réfléchir attentivement aux modalités de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine pour la conduite des opérations de maintien de la paix sous mandat des

Nations Unies. Nous adressons nos vives félicitations à M. Romano Prodi pour le travail accompli.

Nous saluons également la présence fort remarquable ici de la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Asha-Rose Migiro.

Le rapport soumis aujourd'hui à l'examen du Conseil se situe dans le sillage des efforts inlassables que le Bénin a déployés durant son mandat au Conseil de sécurité en 2004 et 2005 pour focaliser l'attention de la communauté internationale sur la nécessité d'un renforcement de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine pour promouvoir la stabilité sur le continent.

Je voudrais rappeler à cet égard les premières pierres de l'édifice : la déclaration présidentielle (S/PRST/2004/44) adoptée à Nairobi, le 19 novembre 2004, par le Conseil de sécurité sur les relations institutionnelles entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine de même que la résolution 1625 (2005) adoptée par le sommet du Conseil de sécurité, tenu dans cette salle, le 14 septembre 2005.

On mentionnera également, à juste titre, la résolution 1631 (2005) et la résolution 1809 (2008), celle-ci ayant été adoptée à l'initiative de la République sud-africaine, représentée ici par son Ministre des affaires étrangères.

Je rappelle qu'en application de la résolution 1625 (2005), le Bénin qui présidait alors le groupe de travail ad hoc du Conseil de sécurité sur la prévention et la résolution des conflits en Afrique, a organisé le 15 décembre 2005, un séminaire justement sur le thème de la coopération entre les Nations Unies et l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales.

L'engagement constant du Bénin sur ce plan se manifeste aujourd'hui ici par l'heureuse coïncidence qui fait que ce débat se tient au moment où il assure la présidence de ce Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Je salue la participation à ce titre à ce débat de S. E. l'Ambassadeur M. Edouard Aho-Glele, Représentant permanent du Bénin auprès de l'Union africaine à Addis-Abeba, sur une décision expresse de cet organe de l'Union.

Cela dit, le Bénin partage dans une large mesure les réflexions faites par le Groupe d'experts. Elles s'inscrivent dans une démarche objective, prospective et réaliste qui lui a permis d'invalider l'approche de sous-traitance des opérations de maintien de la paix par l'Union africaine, au profit de celle d'une subsidiarité

conforme au Chapitre VIII de la Charte, et tirant pleinement profit de sa capacité de réaction rapide et de ses avantages comparatifs en matière de maîtrise des réalités du terrain.

Cette approche de subsidiarité suppose que les cas dépassant les capacités en construction de l'Union africaine puissent être rapidement pris en charge par l'Organisation des Nations Unies. Nous adhérons entièrement au principe qu'une opération de maintien de la paix initiée par l'Union africaine qui doit se prolonger au-delà de six mois puisse passer sous le commandement des Nations Unies. Dans cette optique, le financement de ces opérations par le recours à la mise en recouvrement de contributions par l'Organisation des Nations Unies pour les appuyer pendant six mois au plus, se justifie pleinement.

Nous soulignons l'importance de la coordination et de la synergie qui doivent se développer entre les Nations Unies et l'Union africaine d'une part, et ses communautés économiques régionales d'autre part, autour desquelles s'articule son architecture de paix et de sécurité. L'aide au renforcement de ces communautés, qui sont des composantes essentielles, devrait être pleinement prise en compte dans les efforts entrepris par la communauté internationale pour le renforcement des capacités de maintien de la paix en Afrique dans le cadre de la mise en œuvre du plan décennal d'appui. Cela participe de la relation stratégique claire à établir entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine dans le strict respect de la responsabilité primordiale qui incombe au Conseil de sécurité pour la paix et la sécurité internationales.

Nous soutenons pleinement la proposition du Groupe d'experts visant la mise en place d'un Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour l'appui à l'architecture de paix et de sécurité de l'Union africaine. Elle traduit bien cette responsabilité primordiale de la communauté internationale. À notre avis, il serait fort utile d'inclure les communautés économiques régionales dans le conseil d'administration de ce Fonds. Ce Fonds d'affectation spéciale devrait accorder une attention particulière à la formation d'une capacité logistique permanente par l'acquisition d'une masse critique d'équipements mobilisables à court terme pour rendre crédible la capacité de réaction rapide de la force en attente, et pour éviter le recours à des formules s'apparentant à une privatisation du volet de la logistique.

Évidemment, cette question mérite de faire l'objet d'une étude approfondie.

Par ailleurs, le Bénin soutient entièrement le principe du renforcement des capacités des mécanismes complémentaires de l'Union africaine dans le domaine de la prévention des conflits qui permettront de réduire à terme le besoin de recourir aux opérations de maintien de la paix. Cela est d'autant plus important en cette période de crise où les risques de conflits sociaux dégénérant en crises politiques majeures ne peuvent plus être écartés de notre champ de vision.

Ma délégation voudrait rappeler ici que la résolution 1625 (2005) a avancé une approche pragmatique préconisant une surveillance renforcée des pays où les risques de conflits sont évidents de manière à contenir les crises et à éviter leur enlèvement, mais aussi un traitement efficace des causes profondes de conflits. Il y a lieu de mobiliser des ressources humaines et financières suffisantes à cet effet. Les récentes mesures votées pour le renforcement du Département des affaires politiques du Secrétariat permettront à notre avis, de développer une stratégie cohérente d'utilisation des mécanismes d'alerte précoce, de médiation ainsi que par la consolidation de la paix et le développement.

Nous espérons que le suivi de l'application de cette résolution fera cette année aussi l'objet d'un rapport du Secrétaire général comme ce fut le cas en janvier 2008, en prenant en considération les possibilités qu'offrent la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix dont les interventions d'urgence ont permis de circonscrire rapidement des situations alarmantes.

Pour terminer, ma délégation soutient le projet de déclaration présidentielle qui sera adoptée à l'issue de ce débat. Le Bénin espère que les recommandations faites par le Groupe d'experts feront l'objet d'un suivi méticuleux et que la mise en place de l'équipe mixte chargée d'étudier les modalités de leur mise en œuvre interviendrait dans les plus brefs délais.

Le Président (*parle en arabe*): Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

M. Arguello (Argentine) (*parle en espagnol*): Monsieur le Président, pour commencer, permettez-moi de vous féliciter d'avoir organisé, de manière si opportune, un débat public sur la paix et la sécurité en

Afrique. Il s'agit d'un débat essentiel, et mon pays suit de près les faits nouveaux dans ce domaine.

Le rapport que nous examinons (S/2008/813), est dû à l'initiative du Secrétaire général, exposée dans la résolution 1809 (2008) sur la coopération entre notre Organisation et les organisations régionales, qui crée un groupe de travail pour étudier et recommander les modalités permettant d'améliorer l'appui donné à – et la prévisibilité et la viabilité du financement – des missions de maintien de la paix sous mandat des Nations Unies.

Le rapport présenté par ce groupe de travail comporte de précieuses observations et des propositions précises qui visent à prendre des mesures concrètes, que je soulignerai brièvement puisqu'elles correspondent parfaitement à notre propre analyse de la question.

Premièrement, nous convenons que les conflits armés et l'instabilité à caractère hautement politique qui règne dans certaines régions de l'Afrique constituent des obstacles évidents au développement économique de ces pays. Le cercle vicieux de la pauvreté et de la violence dont nous sommes témoins dans de nombreuses régions du continent où le conflit existe de manière pratiquement permanente est un piège, piège qui empêche tout progrès dans les sociétés et rend, à l'évidence, les effets de tels conflits bien plus dommageables et durables que le conflit lui-même.

La sécurité constitue dès lors une condition préalable à tout développement durable à long terme. Il est évident que nous devons relever ces défis à l'aide d'une approche globale. Dans le cadre d'une telle approche, le déploiement d'une opération de maintien de la paix peut, le cas échéant, constituer une réponse, mais la prévention du conflit avant qu'il n'éclate rendra de tels déploiements inutiles. Ainsi, les capacités nécessaires doivent être créées pour une approche globale, qui comprenne également les capacités de réaction.

Une participation croissante de l'Union africaine aux activités de prévention des conflits, de maintien de la paix et de relèvement après les conflits est donc indispensable. Les menaces qui pèsent sur la sécurité requièrent plus que jamais une approche collective reposant sur différents types de collaboration qui nécessitent, à leur tour, une coordination étroite tant des stratégies que des programmes. Parallèlement, il convient d'exploiter au mieux les avantages que peuvent présenter les organisations régionales. Dans ce

contexte, nous pensons qu'il est essentiel de renforcer les capacités nécessaires, notamment celles des organisations sous-régionales, afin d'apporter des réponses cohérentes qui font partie d'une vision stratégique commune s'intégrant dans le cadre plus large de la prévention des conflits, du maintien de la paix et du relèvement après un conflit.

Enfin, s'agissant des recommandations du rapport sur les questions de financement, nous souscrivons aux vues exprimées ce matin par le Secrétaire général dans son intervention, à savoir que ces questions appellent une analyse approfondie, notamment par les instances compétente de notre Organisation.

Le Président (*parle en arabe*): Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie.

M. Goledzinowski (Australie) (*parle en anglais*): Veuillez tout d'abord agréer, Monsieur le Président, les félicitations de mon pays à l'occasion de votre nomination à ce poste très élevé. Nous vous remercions également de nous donner l'occasion de prendre la parole devant le Conseil sur le rapport du groupe d'experts Union africaine-ONU consacré aux modalités d'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine (S/2008/813).

Je voudrais d'emblée féliciter le groupe d'experts pour son rapport global, détaillé et réaliste. Le groupe a présenté un certain nombre de recommandations visant à renforcer la relation entre l'ONU et l'Union africaine (UA) dans le domaine du maintien de la paix et du développement des ressources structurelles, humaines, logistiques et de procédure de l'UA. Le rapport fait également certaines propositions intéressantes concernant la création de nouveaux mécanismes financiers visant à renforcer les capacités de l'UA, dans le domaine tant du maintien de la paix que du renforcement des capacités. Ces recommandations exigent d'être approfondies par les États Membres, au sein tant du Conseil de sécurité que de l'Assemblée générale.

L'Australie félicite l'UA de sa participation croissante aux activités de prévention des conflits, de maintien de la paix et de relèvement après les conflits. Les défis sont de grande ampleur, notamment pour une organisation régionale relativement nouvelle qui s'attache à respecter des impératifs opérationnels tout en mettant en place sa propre architecture de paix et de sécurité. Pour faire face à ces difficultés opérationnelles et institutionnelles, nous encourageons l'UA à tirer les enseignements des expériences, bonnes

et mauvaises, faites par l'ONU et d'autres organisations régionales analogues à elle-même.

Étant donné que l'Afrique reste le lieu de 40 % des opérations de maintien de la paix mondiales, il est de toute évidence nécessaire de renforcer les capacités de l'UA en matière de maintien de la paix, tant pour faire face aux crises que pour promouvoir la stabilité à long terme. Nous sommes favorables à ce que l'ONU prête appui au renforcement des capacités de prévention et de maintien de la paix de l'UA, et nous encourageons le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine à étudier différentes manières d'élargir encore leur relation.

Étant donné que plus de 70 % du personnel militaire de l'ONU et plus de 50 % de son personnel de police sont déployés dans des missions en Afrique, nous appuyons également l'appel lancé dans le rapport à établir une relation stratégique plus efficace entre l'ONU et l'UA. Nous devons reconnaître que les ressources de l'ONU sont limitées et qu'elles doivent être employées de manière économique et efficace.

Je voudrais souligner que le Gouvernement australien cherche à renforcer son intervention aux côtés de l'Afrique et de l'UA dans le domaine de la paix et de la sécurité et à coopérer, le cas échéant, avec les États membres africains pour relever les nombreux défis soulevés dans le rapport. Ce point a été bien marqué par notre Ministre des affaires étrangères, M. Smith, lorsqu'il a pris la parole à la réunion du Conseil exécutif de l'Union africaine, tenue le 29 janvier à Addis-Abeba.

Lors de sa visite à Addis-Abeba le mois dernier, le Ministre australien de la défense a annoncé qu'un certain nombre de places seraient offertes aux officiers nommés par l'Union africaine pour suivre une formation sur les compétences militaires vitales dispensée par le Ministère de la défense, afin de contribuer à accroître l'efficacité des missions de paix. Le Ministre de la défense a également annoncé que l'Australie coparrainerait, de concert avec l'UA et l'ONU, un colloque sur le maintien de la paix en Afrique d'ici à la fin de l'année, colloque qui permettra d'échanger des connaissances spécialisées et des données d'expérience. Il a en outre commencé à étudier la possibilité que l'Australie apporte une aide modeste en matière de formation et d'encadrement à la Brigade de secours de l'Afrique orientale pour contribuer au renforcement des capacités de l'UA aux fins du

maintien de la paix, et des activités d'appui à la paix et de prévention.

L'Australie se réjouit également de poursuivre son appui au programme de formation en ligne à l'intention des Casques bleus africains. Nous avons été un fier partisan de ce programme depuis sa création en 2006. Le programme avait alors enregistré plus de 168 000 inscriptions, gratuites pour les participants, pour une formation à distance proposant environ 22 cours de maintien de la paix.

Comme il est indiqué dans le rapport, les capacités militaires ne peuvent jamais se substituer aux solutions politiques à long terme des crises. L'Australie est heureuse de contribuer aux initiatives de l'ONU visant à renforcer la relation entre l'UA et l'Organisation et à mettre au point en Afrique des mécanismes de prévention des conflits plus efficaces, aux niveaux tant régional que sous-régional.

Pour terminer, nous nous réjouissons de travailler avec les membres du Conseil et les membres de l'Union africaine ces prochains mois alors que nous avançons dans l'examen de cet important rapport.

Le Président (*parle en arabe*): Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M^{me} Jahan (Bangladesh) (*parle en anglais*): Permettez-moi de commencer par féliciter la Libye de la manière dont elle dirige les délibérations du Conseil ce mois. Je voudrais aussi vous remercier, Monsieur le Président, de l'initiative que vous avez prise d'organiser ce débat public sur la paix et la sécurité en Afrique, en application de la résolution historique 1809 (2008).

Nous félicitons le groupe d'experts Union africaine-ONU, en particulier son Président Romano Prodi, d'avoir présenté au Conseil le rapport consacré aux modalités d'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine (UA) (S/2008/813), dont est actuellement saisi le Conseil. Ce rapport soulève certains points intéressants et donne des idées nouvelles qui, selon nous, appellent un examen plus approfondi, tant par le Conseil que par l'Assemblée générale.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de Cuba, qui assume actuellement la présidence du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés. Nous voudrions toutefois mettre en lumière certaines questions et ajouter quelques points.

Le Bangladesh se félicite du rôle complémentaire joué par les organisations régionales dans les opérations de maintien de la paix sous mandat de l'ONU. Toutefois, leur rôle ne doit pas être vu comme se substituant à celui de l'ONU en matière de maintien de la paix dans les zones de conflit. Les forces de maintien de la paix doivent conserver une dimension véritablement internationale afin de défendre le caractère universel, impartial et neutre de l'Organisation.

Nous sommes heureux de constater que la coopération entre l'ONU et l'UA s'est accrue ces dernières années. Le partenariat forgé avec le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour en est une bonne illustration. Malgré la nécessité de renforcer la coopération et le partenariat entre l'ONU et les organisations régionales, le Bangladesh appuie la recommandation figurant dans le rapport du Groupe d'experts à laquelle le Mouvement des pays non alignés s'est rallié dans une déclaration faite aujourd'hui même : s'agissant de la répartition des responsabilités, il est impératif d'éviter de donner l'impression que l'ONU sous-traite le maintien de la paix avec l'Union africaine. L'objectif principal de ce partenariat stratégique doit être d'utiliser au mieux les points forts de l'Union africaine sous le rapport de sa contribution à la prévention et à la médiation des conflits et de sa capacité de mener des opérations de maintien de la paix conformément au Chapitre VIII de la Charte.

L'Union africaine doit recevoir l'appui nécessaire pour renforcer ses capacités institutionnelles, ce qui la mettra en mesure de remplir son mandat de manière coordonnée et appropriée, notamment dans les domaines où il convient de renforcer les capacités intégrales de planifier, gérer et appuyer les activités tant de prévention des conflits que de maintien de la paix en Afrique, en étroite coopération avec le Département des opérations de maintien de la paix.

Étant l'un des principaux pays fournisseurs de contingents, le Bangladesh attache une très grande importance à la sécurité des troupes sur le terrain. Nous nous félicitons des diverses mesures prises par le Secrétariat. Il faut cependant prendre davantage de mesures pour assurer une plus grande sécurité au personnel de maintien de la paix. Dans ce contexte, le Bangladesh tient à souligner que le déploiement de forces doit être à la mesure du mandat et de la situation sur le terrain pour une mission particulière. Par ailleurs, les contingents devraient avoir pour seule

responsabilité de s'acquitter de tâches qui restent dans les limites de leurs capacités et des mandats convenus sur la base des mémorandums d'accord.

Le Bangladesh comprend bien que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont un instrument indispensable et rentable pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Sur la base de ce principe, nous appuyons ces opérations et nous y sommes pleinement attachés. Le Bangladesh fournit depuis plus d'une décennie environ 10 % de l'ensemble des contingents. En outre, nous sommes actuellement le principal fournisseur de personnel de police pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Ces statistiques illustrent clairement notre attachement et notre contribution aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Ma délégation continuera d'y être attachée, et nous continuerons à coordonner nos efforts collectifs en faveur de la paix et de la sécurité sous l'égide de l'ONU. Dans le même ordre d'idées, nous continuerons à aider le Conseil à s'acquitter des responsabilités que lui confie la Charte pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en arabe*): À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité réaffirme la responsabilité principale qui lui incombe en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales et rappelle que la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales dans ce domaine, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, peut améliorer la sécurité collective.

Le Conseil rappelle ses précédentes résolutions et déclarations sur la question, qui soulignent combien il importe d'établir des partenariats efficaces entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, conformément à la Charte des Nations Unies et aux statuts des organisations régionales, notamment l'Union africaine.

Le Conseil se félicite des efforts importants que ne cesse de déployer l'Union africaine pour régler les conflits sur le continent africain et

exprime son appui aux initiatives de paix menées par l'Union africaine.

Le Conseil réaffirme les dispositions de sa résolution 1809 (2008), dans laquelle il considère qu'il faut rendre plus prévisible, durable et souple le financement des organisations régionales lorsqu'elles entreprennent des missions de maintien de la paix sous mandat de l'ONU.

Le Conseil considère que les organisations régionales ont la responsabilité de mobiliser les ressources humaines, financières, logistiques et autres dont elles ont besoin.

Le Conseil souligne combien il importe d'appuyer et d'améliorer, de façon soutenue, les moyens de l'Union africaine et se félicite de l'évolution récente de la situation concernant la coopération entre l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et les partenaires internationaux, notamment le renforcement des capacités de l'Union africaine.

Le Conseil se félicite des efforts entrepris par le Groupe d'experts Union africaine-ONU pour établir son rapport sur les modalités d'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine (A/63/666-S/2008/813), dont il prend note avec intérêt.

Le Conseil prie le Secrétaire général de lui soumettre, au plus tard le 18 septembre 2009, un rapport sur les moyens pratiques de soutenir efficacement l'Union africaine lorsqu'elle mène des opérations de maintien de la paix autorisées par l'ONU, assorti d'une évaluation détaillée des recommandations figurant dans le rapport du Groupe d'experts Union africaine-ONU, en particulier de celles se rapportant au financement, ainsi qu'à la création d'une équipe mixte Union africaine-ONU.

Le Conseil prie également le Secrétaire général de tenir compte dans son rapport des enseignements tirés des activités de maintien de la paix de l'Union africaine passées et en cours, en particulier de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et des efforts visant à mettre en place un dispositif d'appui logistique à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et à créer le fonds d'affectation spéciale demandé dans sa résolution 1863 (2009).

Le Conseil souligne qu'il importe de mettre en œuvre le Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine concernant la paix et la sécurité, en particulier la mise en place de la Force africaine en attente et du Système d'alerte rapide à l'échelle du continent. Le Conseil souligne qu'il appuie les efforts faits pour renforcer l'architecture africaine de paix et de sécurité et réitère l'appel qu'il a lancé à la communauté internationale et en particulier aux bailleurs de fonds pour qu'ils honorent les engagements pris dans le Document final du Sommet mondial de 2005.

Le Conseil affirme qu'il importe d'établir une relation stratégique plus efficace entre lui-même et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, ainsi qu'entre le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine, et encourage de nouveaux efforts concertés dans ce sens portant essentiellement sur les questions d'intérêt mutuel. Il demande au Secrétariat et à la Commission de l'Union africaine de continuer à collaborer sur ces questions – notamment en établissant une liste des capacités à renforcer

dans les domaines militaire, technique, logistique et administratif, en appuyant l'organisation de missions de suivi périodiques et en échangeant des données d'expérience et du personnel entre les deux organisations –, ainsi que dans les domaines financier et logistique.

Le Conseil compte poursuivre l'examen de cette question lorsqu'il aura reçu le rapport du Secrétaire général. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2009/3.

Avant de lever la séance, je voudrais, au nom de tous les membres du Conseil, exprimer ma reconnaissance et ma satisfaction à M. Romano Prodi et aux autres membres de son groupe pour leurs précieux efforts et pour le rapport dont le Conseil est saisi. Nous remercions M. Prodi d'être venu à New York nous présenter le rapport.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 heures.